



## Demande de frais pour charges et remise en état

Par **anga**, le **13/11/2008** à **13:52**

bonjour mon ami et moi avons loués durant 4 mois un appartement a pau de février a mai aujourd'hui jeudi 13 novembre 2008 je reçois un courrier de la propriétaire de cet appartement me réclament une régularisation des charges et de travaux de remise en état est elle en droit pour les charges je pense que oui mai le reste je n'ai jamais vu ni facture ni si ça a vraiment été fait je vous donne les tarifs pouvez vous me répondre du 01/02/2008 au 30/05/2008

charges générales

$101040 * 707 / 10000 = 709.83$  a ma charge 236.61

charges d'immeuble

$76.37 * 627 / 4840 = 9.89$  a ma charge 3.30

charge de chauffage

$3828.49 * 618 / 4610 = 513.23$  a ma charge 171.08

entretien chauffe-eau prorata 59.85 a ma charge 20.00

taxes ordures ménagères 2008 179.00 a ma charge 64.66

travaux remise en état

mise en peinture bibliothèque 100.00

reprise impact sur murs 40.00

reprise peinture sur murs 100.00

nettoyage plinthes, portes, fenêtres et baie vitrées 80.00

déduction provisions/charges

100\*4 mois 400.00

total 415.64

est elle en droit de me réclamer autant ai-je le droit de refuser le règlement surtout pour la remise en état

merci de votre compréhension et de votre réponse

mes salutations distinguées